
PRÉ-LANCEMENT DU COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI) DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Montréal, le 30 octobre 2008 – Dans la perspective de faciliter l'accès à la nouvelle mesure d'encouragement à l'épargne CELI (compte d'épargne libre d'impôt) avant son entrée en vigueur le 2 janvier 2009, la Banque Laurentienne permet aux épargnants de procéder à l'ouverture de leur CELI dès maintenant.

Qu'est-ce que le CELI

Le CELI est un compte d'épargne enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada qui permet à son détenteur d'économiser des fonds à l'abri de l'impôt. En vertu de ce programme, les revenus de placement – intérêts, dividendes et gains en capital – ne sont pas imposables et ne le seront jamais, même si on en retire les sommes accumulées. Dès qu'un retrait sera effectué dans un CELI, l'épargnant récupérera ses droits de cotisation pour l'année suivante.

Tout résident canadien âgé de 18 ans et plus pourra investir jusqu'à 5 000 \$ dans un CELI annuellement. Les épargnants pourront connaître le montant maximal d'investissement auquel ils ont droit en consultant l'avis de cotisation envoyé chaque année par l'Agence du revenu du Canada à la suite de leur déclaration fiscale.

Le CELI de la Banque Laurentienne : le plus complet sur le marché

La Banque Laurentienne a conçu son CELI pour qu'il soit le véhicule financier de ce type le plus complet sur le marché. Il sera dorénavant possible de regrouper tous les placements dans un même compte Tactique, avec un seul relevé. Le CELI *Tactique* pourra comprendre les différents placements :

- encaisse (taux progressif);
- CPG et Dépôt à terme;
- CPGAction de la Banque Laurentienne;
- billet à terme;
- obligations/coupons;
- fonds commun de placement.

« Comme la Banque prévoit que le CELI sera très attrayant pour bon nombre d'épargnants, nous avons décidé de faciliter l'accès à ce produit en permettant d'enregistrer leur compte plus tôt, en toute quiétude, a indiqué Bianca Dupuis, vice-présidente adjointe, produits d'investissement. Les clients pourront donc s'assurer de bénéficier au maximum de ce compte dont les revenus seront libres d'impôt dès l'entrée en vigueur de cette mesure au début de l'année. »

Les épargnants peuvent procéder dès maintenant à l'ouverture de leur CELI *Tactique* en passant à une succursale de la Banque Laurentienne ou, pour ceux qui sont déjà client de la Banque, en contactant le Centre télé-bancaire au 514 252-1846 ou sans frais le 1 800 252-1846.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service et son accessibilité. La Banque dessert ainsi les particuliers et les petites et moyennes entreprises, en plus d'offrir ses produits à un vaste réseau de conseillers financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Elle offre aussi des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Avec 156 succursales et 340 guichets automatiques, la Banque Laurentienne du Canada est solidement implantée au Québec, où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales. Ailleurs au Canada, la Banque détient une position de choix dans certains segments de marché spécifiques. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 19 milliards \$. Fondée en 1846, elle compte aujourd'hui plus de 3 500 employés.

-30-

Renseignements :

Manon Stébenne
Directrice principale
Médias et relations publiques
514 284-4500, poste 8232
Manon.stebenne@banquelaurentienne.ca